
L'ENQUÊTE EMPLOI EN CONTINU 2019-2028 : ÉTUDE DU SECOND DEGRÉ DU PLAN DE SONDAGE

Thomas SAUVAGET (*), Thomas DEROYON (**), Thomas MERLY-ALPA (***)

(*) SSP, Sous-direction des synthèses statistiques et des revenus

(**) Drees, Sous-direction de l'observation de la santé et de l'assurance maladie

(***) Ined, Service des enquêtes et des sondages

thomas.sauvaget1@agriculture.gouv.fr, thomas.deroyon@sante.gouv.fr, thomas.merly-alpa@ined.fr

Mots-clés : Échantillonnage, équilibrage, variance, collecte, Enquête Emploi en Continu

Domaine concerné : échantillonnage particulier

Résumé

L'Enquête Emploi en Continu (EEC) est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage, d'emploi et d'inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau International du Travail (BIT). Elle est réalisée en continu, chaque semaine, depuis 2003. Chaque trimestre, l'EEC interroge les occupants d'un échantillon d'environ 70 000 logements (ce qui représente environ 100 000 répondants) sur leur situation sur le marché du travail. Cet échantillon vise à décrire l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant en logement ordinaire (i.e. hors communautés comme les maisons de retraite, les prisons, les casernes...) à titre de résidence principale.

L'échantillon de l'EEC est un échantillon de logements, dont tous les occupants dans le champ de l'enquête sont interrogés chaque trimestre, en face à face puis par téléphone et internet. Cet échantillon est aréolaire : les logements à enquêter sont regroupés en « grappes » d'unités contigües (en tout cas proches géographiquement). Il est également rotatif : les grappes sont regroupées en secteurs, regroupant six grappes proches géographiquement. Les logements d'une grappe sont interrogés pendant six trimestre consécutifs, puis sont remplacés par les logements d'une autre grappe d'un même secteur. L'échantillon de l'EEC est donc utilisé pendant trente-six trimestres, et renouvelé tous les neuf ans.

Sa constitution suit schématiquement deux étapes :

- une première étape de constitution de zones géographiques restreintes, appelées « secteurs », et de tirage des 2 944 secteurs où se situera l'enquête ;
- une seconde étape de tirage des grappes de logements à enquêter dans chaque secteur.

Entre 2017 et 2019, un travail de refonte du plan de sondage a été mené à l'Insee par la Division Sondages. Dans un premier temps, le choix de ces secteurs, premier degré du plan de sondage, a été réalisé en 2018 de manière coordonnée avec le nouvel Échantillon-Maître de l'Insee, dans le cadre du projet Nautile, par tirage spatialement équilibré.

La difficulté liée à la seconde étape est issue du mode de construction des secteurs : en effet, les secteurs n'avaient pas été construits en mobilisant l'ensemble des logements, mais seulement les Résidences Principales (RP) présentes en métropole dans le prototype Fidéli 2016 et exploitables, soit 28 282 687 RP. L'analyse des résultats de collecte de l'EEC sur les périodes récentes montra cependant que le taux de conversion des Résidences Non Principales (RNP : résidences secondaires et logements vacants) en RP, i.e. la part de RNP de la base de sondage devenues des RP au moment de la collecte, était loin d'être négligeable. Aussi, il a été décidé de continuer à échantillonner des RNP dans l'EEC comme dans le plan de sondage précédent.

Dans cet article, on décrit ainsi pourquoi et comment, en 2019, les étapes de construction du second degré du plan, à savoir l'obtention des grappes de logements à enquêter et leur pondération initiale, ont nécessité :

- le rattachement du stock de RNP 2016 aux différentes grappes de RP, constituant ainsi ce que l'on appelle des « grappes-univers » (du millésime 2016), chacune étant un univers de sondage dans lequel sera échantillonnée la grappe définitive ;
- la mise à jour des statuts des logements (RP ou RNP) entre 2016 et 2018 ;
- le rattachement des logements nouveaux entre 2016 et 2018 et la suppression des logements détruits ;
- la sélection dans les grappes-univers 2018 ainsi obtenues, de grappes à collecter satisfaisant des contraintes sur leurs nombres de RP et de RNP.

Une des contraintes importantes pour la collecte étant d'enquêter tous les logements d'un même étage, la sélection mentionnée a consisté en un tirage d'étages plutôt que directement de logements.

Les études méthodologiques menées ont abouti à choisir un tirage stratifié à deux phases sous contraintes de variance additionnelle minimale de la seconde phase et allocations strictement positives. La pondération obtenue reflète les différentes étapes du tirage.

Le nouvel échantillon de l'EEC a été progressivement déployée dans les nouveaux secteurs géographiques à partir du T3 2019.

Bibliographie

[1] Costa, L. et Guillo, C. et Paliot, N. et Merly-Alpa, T. et Vincent, L. et Chevalier, M. et Deroyon, T. (2018), « Le Tirage Coordonné du Nouvel Échantillon-Maître Nautile avec l'Échantillon de l'Enquête Emploi en Continu », *Actes des JMS 2018*.

[2] Quénechdu, V. et Tchobanian ; C. (2021), « L'enquête Emploi se rénove en 2021 : des raisons de sa refonte aux impacts sur la mesure de l'emploi et du chômage », *Insee Analyses*, n°65, juin 2021.